

L'Agalactie Contagieuse Caprine en France :

situation épidémiologique nationale

mesures prophylactiques

L'Agalactie contagieuse caprine (ACC) est devenue une préoccupation sanitaire et économique majeure de la filière.

Dix ans de suivi par le réseau Vigimyc montre qu'elle est fréquente au niveau national.

Le contrôle de cette affection est difficile : plusieurs mycoplasmes responsables, pas de vaccins, un portage asymptomatique fréquent, de multiples sources de contamination, pas de test sérologique.

Chez les caprins, plusieurs espèces de mycoplasmes peuvent être à l'origine d'affections graves. L'une d'entre elles, l'Agalactie contagieuse (AC) est inscrite sur la liste des maladies d'importance sanitaire mondiale par l'organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Il s'agit d'une affection complexe car très protéiforme dans sa symptomatologie (pneumopathies et/ou arthrites et/ou mammites et/ou kératoconjunctivites) et son évolution, allant d'une forme inapparente à une forme septicémique [3].

● Quatre espèces ou sous-espèces de mycoplasmes peuvent être responsables de ce syndrome : *Mycoplasma mycoides* subsp. *capri* (*Mmc*) et *M. capricolum* subsp. *capricolum* (*Mcc*), qui appartiennent au groupe "*M. mycoides*"; *M. putrefaciens* (*Mput*) proche du groupe "*M. mycoides*" et *M. agalactiae* (*Magal*) phylogénétiquement très distant des précédents, et appartenant au groupe *M. hominis* [12]*.

● L'Agalactie contagieuse caprine (ACC) occasionne des pertes économiques importantes par chute de production laitière, réforme et mortalité des animaux, événements qui dans les cas graves peuvent concerner plus de la moitié de l'effectif.

Cette maladie est devenue une préoccupation sanitaire majeure en élevage car elle est fréquente, et difficile à éliminer compte tenu de son caractère insidieux et des moyens de lutte très limités à disposition. Aucune mesure d'évaluation / de surveillance du statut

NOTE

* cf. le dossier "Mycoplasmes et mycoplasmoses chez les ruminants," LE NOUVEAU PRATICIEN VÉTÉRINAIRE élevages et santé N°3, 2006, p15-39.

sanitaire des cheptels, ni même de procédure de contrôle (volontaire ou obligatoire) des animaux à l'introduction, n'est proposée à ce jour, à l'inverse de ce qui existe pour l'AC ovine dans les Pyrénées-Atlantiques.

À cela, s'ajoutent l'absence de vaccins commercialisés en France (excepté contre *M. agalactiae*), une résistance naturelle à certaines familles d'antibiotiques - β -lactamines -, et un arsenal thérapeutique assez limité par défaut d'AMM spécifiques caprines.

De plus, les traitements s'ils peuvent diminuer la symptomatologie lors d'épisodes cliniques, ne permettent pas d'éliminer le mycoplasme dans l'élevage.

● Cet article a pour objectifs principaux :

- de faire le point sur la situation épidémiologique actuelle de l'ACC au niveau national au travers des données établies au cours des dix dernières années par le réseau d'épidémiosurveillance des mycoplasmoses des ruminants (Vigimyc) [10] (**encadré 1**);
- de présenter les résultats de récentes études de terrain qui visent à établir un protocole d'évaluation du statut infectieux des troupeaux, hors épisodes cliniques.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE DE L'AGALACTIE CONTAGIEUSE CAPRINE EN FRANCE

● L'Agalactie contagieuse caprine (ACC) est une affection répandue sur le territoire national. Dans le cadre du réseau Vigimyc, 707 foyers d'ACC clinique provenant de 52 départements différents ont été diagnostiqués sur la période 2006 à 2016 (**figure 1**).

Mmc et *Mcc* sont les deux agents infectieux les plus souvent isolés (**figure 2**) : *Mmc* a été identifié dans 388 foyers (55 p. cent) dont 21 en association avec un des trois autres mycoplasmes ; *Mcc* dans 223 foyers (32 p. cent) dont 8 en association. *Mput* est moins fréquent, 94 foyers identifiés dont 7 en association. Les foyers à *Magal* sont rares, 27 (4 p. cent) dont 12 en association avec un autre mycoplasme pathogène.

● Ces 707 foyers sont largement répartis sur l'ensemble du territoire, et bien présents dans les zones à forte densité d'élevage caprin (**figure 1**), en particulier le bassin laitier de Poitou-Charentes

Dominique Le Grand^{1,2}

Jaqueline Vialard³

Michael Treilles⁴

Florence Tardy^{1,2}

François Poumarat^{1,2}

¹Université de Lyon

VetAgro Sup

F - 69280 Marcy l'Etoile, France

²Anses Laboratoire de Lyon

31 avenue Tony Garnier

F - 69364 Lyon Cedex 07, France

³Anses Laboratoire de Niort

F - 79024 Niort Cedex, France

⁴LASAT

F - 79220 Champdeniers, France

Objectifs pédagogiques

■ Comprendre la situation épidémiologique de l'Agalactie Contagieuse Caprine en France.

■ Connaître les moyens et les limites des mesures de contrôle sanitaire.

Essentiel

■ L'Agalactie contagieuse caprine (ACC) est une affection répandue sur le territoire national, 707 foyers d'ACC clinique provenant de 52 départements différents ont été diagnostiqués sur la période 2006 à 2016.

■ L'ACC est devenue un réel problème en élevage intensif car c'est une affection très difficile à maîtriser faute de moyens efficaces tant pour l'éliminer que pour s'en préserver.

RUMINANTS

■ Crédit Formation Continue : 0,05 CFC par article